

L'Assemblée de l'UIP choisit une proposition du sénateur Alain Destexhe comme thème d'une prochaine résolution



Lors de sa 132e Assemblée à Hanoï, Viet Nam (28 mars – 1^{er} avril 2015), l'UIP a choisi les thèmes des prochaines résolutions de la Première Commission (Paix et sécurité internationale) et de la Deuxième Commission (Développement durable, financement et commerce). Ces résolutions doivent être adoptées dans un an, lors de la 134^e Assemblée à Lusaka, Zambie (19-23 mars 2016).

Pour la Deuxième Commission, la délégation belge avait présenté une proposition du sénateur Alain Destexhe : « La protection durable du Patrimoine mondial de l'humanité (sites naturels, sites archéologiques, œuvres d'art, etc.) contre les destructions et détériorations ».

Les autres propositions étaient :

- Argentine: « Cadre juridique de restructuration de la dette souveraine »
- Inde: « La gestion des ressources naturelles au service du développement durable : nécessité de renforcer la coopération entre pays développés et en développement »
- Mexico: « L'accès des femmes aux services financiers, élément déclencheur du développement ».

Le sénateur Philippe Mahoux a défendu la proposition belge au sein du Bureau de la Deuxième Commission et a suggéré de prendre également en considération le patrimoine immatériel. Le Bureau a hésité entre les thèmes proposés par la Belgique et le Mexique mais s'est finalement prononcé à une nette majorité en faveur de la proposition belge.

La Commission a suivi la recommandation de son Bureau. L'Assemblée a ensuite adopté le libellé suivant du thème: « Assurer une protection durable du patrimoine culturel matériel et

immatériel de l'humanité contre la destruction et la dégradation ». Elle a désigné M. Destexhe et un parlementaire du Maroc, M. Kouskous, comme co-rapporteurs.

La commission concernée tiendra un premier débat sur ce thème lors de la prochaine Assemblée à Genève (17-21 octobre 2015). Toutes les délégations pourront ensuite faire parvenir leurs suggestions aux co-rapporteurs. Début 2016, ceux-ci devront présenter un projet de résolution, assorti d'un mémoire explicatif. Les délégations auront alors l'occasion de présenter des amendements au projet de résolution des co-rapporteurs. Lors de l'Assemblée à Lusaka, les travaux se concluront par l'adoption d'une résolution sur la base d'une discussion des documents présentés par les co-rapporteurs et des amendements des délégations.

C'est pour la quatrième année consécutive qu'un membre de la délégation belge est ainsi rapporteur à l'Assemblée de l'UIP. En 2012-2013, le député François-Xavier de Donnea était rapporteur sur le thème « Commerce équitable et mécanismes novateurs de financement pour un développement durable ». Le sénateur Philippe Mahoux fut rapporteur tant en 2013-2014 qu'en 2014-2015, respectivement sur les thèmes « Pour un développement résilient face aux risques : prendre en compte l'évolution démographique et les contraintes naturelles » et « La souveraineté nationale, la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats et les droits de l'homme dans le droit international ».